



Séance du lundi 30 novembre 2015

Date de la convocation: 19/11/2015

Date d'affichage de la convocation : 19/11/2015

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille quinze et le trente novembre 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 7

Présents : Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Olivier FOUCONNIER, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Eric CERETTO

Votants: 10

Pour:
9

Représentés: Geneviève FOUCONNIER, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

Secrétaire de séance:
MASSEY Laurence

Excusés:

Absents: Guy CLARAC

Objet: délibération remboursement site web mairie - DE_2015_025

Monsieur le maire a quitté la séance pour affaire le concernant.

Monsieur Jean-Claude CASSAGNE, adjoint au maire explique à l'assemblée, que le forfait du site internet de la mairie créé par Monsieur le maire le 08 novembre 2014 auprès de la plate-forme en ligne Wix.com a été reconduit pour une année supplémentaire.

Le montant du forfait pour 2015/2016 n'a pas varié et s'élève à 178,80 US\$, soit 170,85€ (facture 114165450 du 08 novembre 2015)

Le paiement a été effectué en ligne et la somme de 170.85€ a été prélevée sur le compte bancaire personnel de Guy FAVAREL, maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE du remboursement de la somme avancée à Guy FAVAREL, maire, de 170,85€

MANDATE le 1^{er} adjoint au maire de l'exécution de cette décision.

Fait été délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents

Le Maire adjoint : Jean-Claude CASSAGNE

RF Préfecture du Gers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/12/2015 032-213203326-20151130-DE_2015_025-DE

Date réception Préfecture et publication le : 01/12/2015

RF
Préfecture du Gers

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/12/2015
032-213203326-20151130-DE_2015_025-DE